



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page 1/6

ALADIN

Revision n°3

Date : 29/11/2021

Fournisseur

SAVANA S.A.S.

23 chemin de la Forêt

74200 Thonon-les-Bains – France

Tél. : +33 (0) 450 26 61 74

En cas d'urgence :

Accès aux centres anti-poisons (serveur ORFILA de l'INRS, disponible 7j/7, 24h/24) : Tél. : +33.1.45.42.59.59

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification du produit : Phosphure d'aluminium
Nom commercial : ALADIN
Usage : Agriculture
Type de produit : Insecticide
Identification de la société : Voir fournisseur

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique :

Phosphure d'aluminium en comprimés GE

Composants dangereux.

Nom Chimique	No.-CAS 1	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration
Phosphure d'aluminium	20859-73-8	F, T+, N	R15/29, R26/28, R32, R50	56%

Ne contient pas d'autres composants classés dangereux (91/155/CEE).

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables. Très toxique par inhalation et ingestion. Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Très toxique pour les organismes aquatiques.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence d'un centre antipoison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation

Sortir le malade de l'atmosphère toxique.

Le personnel de secours doit se protéger lui-même (masques à gaz).

Enlever les vêtements (les vêtements absorbent souvent une grande quantité de gaz) et les mettre en plein air.

Si le malade est inconscient, le coucher dans une position latérale stable.

Surveiller le malade, même s'il "semble bien".

Contact avec la peau

Si le malade a été en contact avec le fumigant (résidus poudreux, etc.) brosser la poudre restante, et seulement après, le laver avec de l'eau.

Contact avec les yeux

Enlever les restes du produit (phosphure de métal) avec du coton. Après avoir vérifié qu'il n'y a plus de poudre visible, rincer les yeux avec beaucoup d'eau. Faire des bains oculaires avec un collyre.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page 2/6

ALADIN

Revision n°3

Date : 29/11/2021

Ingestion

Peut probable dû à la forte odeur du produit.

Avis aux médecins

Mesures à prendre immédiatement:

Si l'on suspecte une irritation pulmonaire résultant de l'empoisonnement, il faut immédiatement administrer 10 bouffées d'un aérosol à base de cortisone. Après 10 minutes, administrer encore 5 bouffées, et après encore 30 minutes en redonner 5.

En cas d'insuffisance de la circulation, administrer des stimulants pour la circulation.

Principe: plus tôt le traitement est commencé, meilleures sont les chances de guérison. Il vaut mieux administrer un traitement superflu qu'intervenir trop tard.

Amener le malade immédiatement à l'hôpital, même si l'intoxication est seulement soupçonnée.

Prévenir l'hôpital par téléphone et indiquer qu'un empoisonnement au PH3 est probable.

Toujours accompagner le patient en route vers le médecin / l'hôpital. Il est possible que son état empire.

Mesures à prendre par le médecin sur le lieu de l'accident ou pendant le transport:

Cortisone: premièrement, administrer intraveineuse et intramusculaire 1.000 mg de Prednisol et faire inhaler au patient de l'iloso ou un aérosol qui contient de la cortisone. Traiter avec de la Cysteine (Reducdyn) en intraveineuse et oralement. Pour les convulsions, donner Diazepam.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Danger spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, une fumée dense et noire va se dégager et contiendra des produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuel.

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO₂), mousse, poudre chimique, NE PAS UTILISER D'EAU.

Moyen d'extinction à éviter

Eau abondante en jet.

Informations supplémentaires

Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage. Eviter de respirer la fumée. Travailler du bon côté du déversement par rapport au sens du vent.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (i.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Conseils supplémentaires

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Consulter l'étiquette avant l'utilisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer le brouillard de traitement.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver le visage et les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Stockage

Conserver dans le container d'origine hermétiquement fermé, et hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux. Conserver à l'abri du gel.

Temps limite de stockage : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est stocké à température ambiante dans ses containers d'origine hermétiquement fermés.

Eviter tout contact avec l'eau, les acides et l'humidité ambiante.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de protection :

L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation d'équipement de protection personnel.

Avec la sélection de l'équipement de protection personnel, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnel devrait souscrire aux normes en vigueur.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	Porter un équipement de protection respiratoire individuel si nécessaire. Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.
Protection des mains	Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés. Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées. Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition. La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabricant. Les gants devraient être changés lorsqu'on les suspecte percés. Matière appropriée: Caoutchouc nitrile.
Protection des yeux	Porter des lunettes de protection. Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.
Protection de la peau et du corps	Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements. Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.). Porter selon besoins: vêtement de protection imperméable.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Enlever immédiatement les vêtements de protection imprégnés.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage. Travailler dans des locaux bien ventilés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Aspect	comprimés se transformant en gaz au contact de l'air humide
Odeur	ail ou carbure
pH	n/a
Point/intervalle d'ébullition (°C)	n/a
Point/Intervalle de fusion (°C)	>500°C
Point d'éclair	n/a
Auto-inflammabilité (°C)	Non Inflammable, dégage des gaz très inflammable au contact de l'eau, de l'humidité et des acides
Dangers d'explosion	1.8
Propriétés comburantes	Non oxydant
Pression de vapeur (mm Hg)	34.6 bar
Densité	0.95
Miscibilité	n/a
Coefficient de partage	n/a
Viscosité	n/a

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dans les conditions normales d'utilisation.

Réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Stable dans des conditions normales. Eviter tout contact avec l'eau, les acides et l'humidité ambiante.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë (rat)	DL50 16 mg/kg
Toxicité dermale aiguë (rat)	DL50 >900 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation (rat)	CL50 >0.026 mg/l
Irritation de la peau (lapin)	légèrement irritant
Irritation oculaire (lapin)	modérément irritant
Sensibilisation (cobaye)	non sensibilisant
Pas d'effet cancérigène, mutagène, tératogène.	

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Données pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradabilité :	ND
Stabilité dans le sol :	non persistant
Stabilité dans l'eau :	non persistant
Bioaccumulation :	ND

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour les oiseaux :	DL50 Colinus virginianus : 49 mg/kg
Toxicité pour les abeilles :	DL50 oral : 0.24 µg/abeille
Toxicité pour les poissons :	CL50 Truite arc en ciel : 0.0097 mg/l (96 heures)
Toxicité pour les daphnies :	CE50 Daphnie : 0.37 mg/l (48 heures)
Toxicité pour les algues :	modérément toxique



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page 5/6

ALADIN

Revision n°3

Date : 29/11/2021

Informations supplémentaires

Selon notre expérience, ne perturbe pas le bon fonctionnement des stations d'épuration après utilisation appropriée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Destruction en centre agréé.

Emballage

Réemploi de l'emballage interdit ; rincer soigneusement le bidon (trois fois) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides.

Reliquats, produits de rinçage

Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas contaminer les eaux de surface ou souterraines. Nettoyer et rincer les appareils et emballages sur les lieux mêmes du travail, épandre les produits de rinçage à l'écart de tout point d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADNR

No ONU	1397
Classe	4.3
Groupe d'emballage	I
Étiquettes	4.3
Description des marchandises	1397, PHOSPHURE D'ALUMINIUM,

IMDG

No ONU	1397
Classe	4.3
Groupe d'emballage	I
Étiquettes	4.3
Description des marchandises	1397, PHOSPHURE D'ALUMINIUM,

IATA/ICAO

No ONU	1397
Classe	4.3
Groupe d'emballage	I
Étiquettes	4.3
Description des marchandises	1397, PHOSPHURE D'ALUMINIUM

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette substance figure dans la directive CEE SUBSTANCES DANGEREUSES (LEGISLATIONS CLASSIFICATION, EMBALLAGE ET ÉTIQUETAGE). Elle doit donc être étiquetée selon ces législations.

Les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils observent toute législation, locale, régionale ou nationale, applicable.

Classification:

Étiquetage selon la Directive-CEE et France

Symbole(s)

F	Facilement inflammable
T+	Très toxique
N	Dangereux pour l'environnement

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page 6/6
ALADIN	Revision n°3
	Date : 29/11/2021

Phrase(s) de risque

R15/29	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables
R26/28	Très toxique par inhalation et ingestion
R32	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique
R36	Irritant pour les yeux
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence

S1/2	Conserver sous clef et hors de portée des enfants
S3/9/49	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé
S7/8	Conserver le récipient bien fermé à l'abri de l'humidité
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
S14	Conserver à l'écart de l'eau et d'un acide
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
S22	Ne pas respirer les poussières
S30	ne jamais verser de l'eau dans ce produit
S36/37	Porter des vêtements de protection et des gants adaptés
S43	En cas d'incendie, utiliser du sable sec, de la poudre ou du CO2. Ne jamais utiliser d'eau
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette)
S61	Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter la fiche de données de sécurité

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité a été réalisée conformément à la directive 91/155/CEE.

Utilisation : insecticide

Nomenclature des installations classées

Rubrique 1155

Bien lire l'étiquette, utiliser les pesticides avec prudence.

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document